

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 MARS 2023 À 16 H 00

Rapport N° 26

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ACQUISITIONS PAR EXERCICE DU DROIT DE
PRÉEMPTION COMMERCIAL

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le dix mars, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Magali GALLAIS pouvoir à Samir EL BAKKALI, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Alexis BLONDEAU pouvoir à Fatima BISMIR, Diego LANDIVAR pouvoir à Marianne MAXIMI, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Odile VIGNAL

M. DUBREUIL arrive pendant l'intervention de M. le Maire sur la Capitale Européenne de la Culture.

Arrivées de M. BRENAS, M. GODARD (fin du pouvoir à Mme FERREIRA de SOUSA) et Mme BERNARD (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL) pendant le diaporama de la question 2. Arrivée de Mme JOSEPH pendant le débat de la question 2 (fin du pouvoir à M. PEYRE). Arrivée de Mme BISMIR avant le vote de la question 3 (pouvoir de M. BLONDEAU). Départ de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 4 (pouvoir à M. le Maire). Départs de M. LANDIVAR (pouvoir à Mme MAXIMI) et Mme GALLAIS (pouvoir à M. EL BAKKALI) pendant le débat de la question n°9bis. Arrivée de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 10 (fin du pouvoir à M. le Maire). Départ de Mme CANALES avant le vote de la question 54 (pouvoir à M. le Maire).

M. FAIDY demande une suspension de séance que M. le Maire accorde. Départ de M. ADENOT pendant la suspension de séance. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.

Rapport N° 26
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ACQUISITIONS PAR EXERCICE DU DROIT DE
PRÉEMPTION COMMERCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a, lors de sa séance du 27 septembre 2022, donné délégation au Maire pour exercer, en application de l'article L.214-1-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune, dans le périmètre délimité par délibération du Conseil Municipal, le droit de préemption défini L.214-1 du même Code, concernant toute aliénation à titre onéreux, de fonds de commerce, de fonds artisanaux et de baux commerciaux.

Information est donnée sur ce droit qui s'est exercé sur les cessions suivantes :

- Vente du fonds de commerce à usage d'épicerie de nuit ,145 boulevard Étienne Clémentel, propriété de la société ÉPICERIE DU NORD représentée par Madame PARIS, au prix de 12 000 € pour les éléments corporels et incorporels, plus 3 000 € de marchandises (motivation : donner à ce rez de chaussée commercial, une occupation qui sera concertée avec le propriétaire des murs et retraduite contractuellement, occupation qui rompra avec la mono-activité caractérisée du boulevard Étienne Clémentel).
- Vente du fonds de commerce à usage de restauration rapide, à emporter et à livrer, 6 place Delille, propriété de la société MARIUS AUVERGNE représentée par Monsieur ABDELLALI, au prix de 170 000 € (motivation : positionner une Maison du Projet concentrant le volet communication/informations et expression de l'étude de requalification des places Delille/Salford et du chantier à venir).
Décision de préemption retirée par arrêté municipal du 14 décembre 2022
- Vente du fonds de commerce à usage de restauration rapide, 55 boulevard Trudaine, propriété de Monsieur SELLIDJ, au prix de 15 000 € (motivation : participer à la stratégie à mettre en place pour apporter de la diversité commerciale, sortir ce linéaire Trudaine, de la mono-activité qui le caractérise et tenter de proposer d'autres offres de services ou commerciales en adéquation avec les attentes de la population du quartier Delille/rue du Port/Trudaine/Salford).
- Vente du fonds de commerce à usage d'épicerie de nuit, 13 boulevard Trudaine, propriété de la société TZ représentée par Monsieur CHAHI, au prix de 50 000 € (motivation : poursuivre le travail de reconquête commerciale du boulevard Trudaine pour en rompre sa mono-activité et lui substituer une diversification de qualité qui accompagnera le chantier de requalification des deux places Delille et Salford).

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

| | | | | | | | |
|-----------------------------------|----------|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS : | 0 | = | 48 Conseillers Présents | + | 6 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 0 | = | Pour : 0 | + | Contre : 0 | | |
| Abstention : | 0 | | | | | | |

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

